

Organisateur association : **Association CENTRE ANIMATION JEUNESSE**
Tel : **05 57 35 13 21**

Adresse : **84 Rue Camille Pelletan 33 400 TALENCE**

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne Physique

Se déroulant le **25/05/2019** à ville : TALENCE

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

Né(e) le : à Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : Email :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- **Ne pas être commerçant(e)**
- **Ne vendre que des objets personnels et usagés** (Article L 310-2 DU Code de Commerce)
- **Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile** (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à **le**

Signature

Ci-joint règlement de € pour mon emplacement d'une longueur de 2m (5€) ou 4 mètres linéaires (10€), en espèces ou en chèque, à l'ordre du CAJ Talence.

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation.

REGLEMENT INTERIEUR *(Partie à conserver par l'exposant)*

- ✓ Les inscriptions seront possibles jusqu'au 22/05/2019. Aucun dossier d'inscription ne sera accepté le jour de la manifestation. Celui-ci doit être complet ([feuille d'inscription remplie](#), [règlement intérieur signé](#), [photocopie de la carte d'identité](#) et [règlement de l'emplacement](#)) et remis aux organisateurs en amont.
- ✓ En cas d'annulation de votre participation après le 22/05/2019, la somme versée à l'association ne vous sera pas remboursée.
- ✓ Le jour de la manifestation, l'accueil des exposants s'effectuera à partir de 7 h. Nous vous demandons de respecter cet horaire.
- ✓ Vous devez prévoir le matériel nécessaire à l'installation de votre stand et au bon déroulement de votre journée.
- ✓ Les stands sont attribués à l'avance de façon aléatoire ; ils seront délimités en fonction du nombre de mètres linéaires que vous aurez réservés. Ils ne pourront pas être modifiés le jour même. Vous vous engagez donc à accepter sans modification l'emplacement qui vous sera proposé.
- ✓ Une benne sera à votre disposition à l'entrée pour y déposer vos invendus et déchets en fin de journée.
- ✓ Vous ne pourrez pas accéder à votre stand en voiture. Ce n'est pas possible vu la configuration du site ; le vide-greniers a lieu dans le parc arboré de notre centre d'animation qui appartient à la municipalité, nous n'avons pas l'autorisation d'y circuler pour des raisons simples d'accessibilité et surtout de sécurité.
- ✓ Une buvette et une restauration vous seront proposées sur le site.
- ✓ La structure ne pourra pas être tenue responsable en cas de litige avec un visiteur ou un autre exposant, ni dans le cas de toutes insatisfactions liées à la vente d'objets.
- ✓ La structure décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse des objets exposés, ainsi que des objets et toutes propriétés des exposants.
- ✓ Les animaux ne sont pas admis.

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signature de l'organisateur

-
- ✓ Les inscriptions seront possibles jusqu'au 22/05/2019. Aucun dossier d'inscription ne sera accepté le jour de la manifestation. Celui-ci doit être complet ([feuille d'inscription remplie](#), [règlement intérieur signé](#), [photocopie de la carte d'identité](#) et [règlement de l'emplacement](#)) et remis aux organisateurs en amont.
 - ✓ En cas d'annulation de votre participation après le 22/05/2019, la somme versée à l'association ne vous sera pas remboursée.
 - ✓ Le jour de la manifestation, l'accueil des exposants s'effectuera à partir de 7 h. Nous vous demandons de respecter cet horaire.
 - ✓ Vous devez prévoir le matériel nécessaire à l'installation de votre stand et au bon déroulement de votre journée.
 - ✓ Les stands sont attribués à l'avance de façon aléatoire ; ils seront délimités en fonction du nombre de mètres linéaires que vous aurez réservés. Ils ne pourront pas être modifiés le jour même. Vous vous engagez donc à accepter sans modification l'emplacement qui vous sera proposé.
 - ✓ Une benne sera à votre disposition au niveau du portail pour y déposer vos invendus et déchets en fin de journée.
 - ✓ Vous ne pourrez pas accéder à votre stand en voiture. Ce n'est pas possible vu la configuration du site ; le vide-greniers a lieu dans le parc arboré de notre centre d'animation qui appartient à la municipalité, nous n'avons pas l'autorisation d'y circuler pour des raisons simples d'accessibilité et surtout de sécurité.
 - ✓ Une buvette et une restauration vous seront proposées sur le site.
 - ✓ La structure ne pourra pas être tenue responsable en cas de litige avec un visiteur ou un autre exposant, ni dans le cas de toutes insatisfactions liées à la vente d'objets.
 - ✓ La structure décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse des objets exposés, ainsi que des objets et toutes propriétés des exposants.
 - ✓ Les animaux ne sont pas admis.

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

Signature de l'organisateur